

SUJET E2 N° 20

Baccalauréat professionnel « MÉTIERS DE LA SÉCURITE »
Option : Police Nationale

EPREUVE 2 : CADRE ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE

SEPTEMBRE 2004

NOTATION : Le barème de notation proposé conduit à un total de 60 points, soit 50 points accordés aux réponses et 10 points pour la présentation, la syntaxe, l'orthographe..., (la note globale sera ramenée sur 20).

Durée : 3 heures
Coefficient 3

Vous devez vous placer dans le contexte de la situation professionnelle qui vous est présentée et répondre aux questions.

Il doit être admis que dans la situation évoquée le ou les policiers interviennent dans un contexte favorable à l'accomplissement de tous les actes que la loi autorise.

* *

Vous êtes gardien de la paix, agent de police judiciaire (A.P.J. 20), en poste au Commissariat de CLERMONT-FERRAND.

Ce jour, à 23 h 00, vous êtes de patrouille à pied dans le centre ville, assisté d'un collègue gardien de la paix ; vous êtes tous les deux revêtus de votre uniforme réglementaire. Votre attention est attirée par un coup de klaxon que vous ne pouvez pas localiser précisément.

Dans le même temps, un véhicule PEUGEOT 605, stationné devant la pharmacie de la rue de la République, démarre en trombe, tous feux éteints. Il franchit un feu rouge, obligeant un autre véhicule à freiner brusquement pour éviter l'accident. Votre collègue relève le numéro de la plaque d'immatriculation.

Vous vous dirigez alors vers la pharmacie et vous constatez qu'un individu prend précipitamment la fuite sur le côté, en passant par une fenêtre cassée.

Vous vous lancez immédiatement à sa poursuite. Vous le rattrapez et le saisissez par le bras en criant « Police ». Il se débat vivement pour prendre la fuite, sans porter de coups.

Aidé par votre collègue, vous le plaquez au sol et procédez à son interpellation.

Vous constatez que, lors de son menottage, face contre terre, il s'est blessé et saigne abondamment de l'arcade sourcilière gauche.

Cet individu, nommé Maurice D... est âgé de 17 ans. Sa famille déposera plainte contre vous, lors de son audition, pour violences illégitimes.

Pendant qu'un équipage, venu en renfort, garde les lieux, vous présentez l'individu à un officier de police judiciaire du service de quart.

Une fouille à corps de l'individu ne permet pas la découverte d'objets provenant de la pharmacie. Le pharmacien confirmera par la suite qu'aucun objet ne lui a été dérobé.

Trois heures plus tard, une patrouille interpelle le conducteur et propriétaire de la PEUGEOT 605, stationnée sur une aire d'accueil de gens du voyage, située à la périphérie de CLERMONT-FERRAND. Ce dernier, nommé Paul H..., résidant dans l'une des caravanes, reconnaît immédiatement qu'il était sur les lieux du cambriolage pour donner l'alerte.

Au cours de son audition, Maurice D... met en cause le nommé Jacques K..., dealer notoirement connu, qui aurait passé une commande de produits pharmaceutiques pour alimenter son trafic.

Jacques K... est interpellé deux heures plus tard, il reconnaît avoir versé 500 euros d'avance à Maurice D... pour qu'il commette le cambriolage.

QUESTIONS DU DOMAINE JUDICIAIRE

QUESTION 1 (3 points)

Quelle infraction principale, motivant l'interpellation, allez-vous relever à l'encontre de Maurice D... ?

Classifiez et qualifiez-la. Justifiez votre réponse par rapport au cas étudié.

QUESTION 2 (4 points)

Quel est le cadre juridique qui vous permet l'interpellation des individus ? Définissez-le et justifiez votre réponse dans le cas présent.

QUESTION 3 (4 points)

Définissez la tentative.

Justifiez votre réponse en vous référant au cas étudié.

QUESTION 4 (6 points)

Déterminez le degré de participation de Maurice D..., Paul H... et Jacques K..., dans la commission de l'infraction. Enumérez les conditions générales de la complicité et justifiez-les par rapport à l'action de Jacques K.

QUESTION 5 (3 points)

Lors de l'interpellation de Maurice D..., vous procédez à son menottage.

Quelles sont les bases légales de votre action ? Argumentez par rapport au thème.

Quelles sont les particularités vis à vis des mineurs ?

QUESTION 6 (5 points)

Lors de son audition par l'officier de police judiciaire de quart, la famille du nommé Maurice D... dépose plainte contre vous pour violences illégitimes en raison de sa blessure à l'arcade sourcilière gauche.

Quelle infraction commise par Maurice D... allez-vous invoquer pour justifier votre action ? Argumentez votre réponse par rapport au thème.

QUESTIONS DU DOMAINE ADMINISTRATIF

QUESTION 1 (4 points)

Suite à son interpellation, vous avez conduit Maurice D... au commissariat de CLERMONT-FERRAND où la fouille à corps, réalisée par l'officier de police judiciaire, n'a permis la découverte d'aucun objet provenant de la pharmacie. L'officier de police judiciaire décide de son placement en garde à vue ; vous allez pratiquer une autre fouille.

Définissez cette autre fouille dans le cadre de la garde à vue, en précisant qui est compétent pour la réaliser et en citant les précautions à prendre.

QUESTION 2 (6 points)

A l'issue de sa garde à vue, Maurice D... sera présenté à un juge.

Quelles sont les juridictions spécifiques envers les mineurs délinquants ?

Précisez le texte de référence.

QUESTION 3 (2 points)

Paul H... a été identifié grâce à l'immatriculation de la PEUGEOT 605 relevée sur les lieux par votre collègue.

Quels fichiers allez-vous consulter concernant ce véhicule ?

Quels types de renseignements ces fichiers vont-ils vous fournir ?

QUESTION 4 (5 points)

Paul H... est administrativement nomade selon la réglementation française concernant les gens du voyage.

Définissez le mot « nomade » au sens de cette réglementation.

Quels sont les deux documents que pourra vous présenter Paul H... ? Quelle est la durée de validité de ces deux documents ?

Les nomades, forains et caravaniers, ont une obligation commune pour obtenir ces documents. Quelle est-elle ?

QUESTION 5 (3 points)

La loi n° 814-2000 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage, impose à chaque commune de participer à l'accueil de ces personnes.

Quelles sont les caractéristiques que doit présenter une aire d'accueil des gens du voyage dans une commune de plus de 5 000 habitants ?

QUESTION 6 (5 points)

Depuis quelques temps, le gouvernement français lutte contre l'insécurité routière. Des mesures plus sévères ont été prises dans la volonté d'imposer « une impunité zéro sur les routes ».

Ces mesures semblent aujourd'hui avoir un effet positif. Après avoir analysé les articles de presse, faites ressortir les mesures qui ont permis une telle amélioration, ainsi que les efforts consentis pour faire changer les mentalités.

Comment la police de la route traque les chauffards

Jacques Chirac s'est félicité hier des résultats de la « mobilisation » contre la violence routière, qui a entraîné une chute de 20 % du nombre de tués depuis le début de l'année. Il a ajouté qu'il ne fallait « pas baisser la garde » et demandé que la protection des jeunes soit « l'objectif prioritaire de l'année qui vient ». Alors que s'ouvre aujourd'hui la semaine de la sécurité routière, le président de la République avait réuni à l'Élysée le premier ministre, Jean-Pierre Raffarin, et les ministres concernés par la sécurité routière. « La baisse du nombre de victimes peut et doit se poursuivre. Nos principaux voisins ont toujours de meilleurs résultats que nous. Il est donc possible de faire mieux », a déclaré Jacques Chirac, qui a fait du combat contre la délinquance au volant l'un des grands chantiers de son quinquennat.

Pièce maîtresse de ce dispositif, la brigade de la délinquance routière, créée il y a tout juste un an, a mis au point de nouvelles méthodes pour débusquer les contrevenants. Reportage, à Paris, avec ces chasseurs de chauffard.

Françoise Lemoine



Automobilistes, méfiez-vous : vous êtes surveillés ! Les policiers peuvent agir en civil comme en voitures banalisées. Inutile donc de repérer les képis avant de fermer son portable ou de mettre sa ceinture. A la moindre infraction, une voiture de la brigade de répression de la délinquance routière (BRDR), créée le 16 octobre 2002, vous prend en chasse. Imparable. A Paris, ils sont ainsi 70 policiers qui traquent sans relâche les automobilistes indécents. Avec des méthodes efficaces.

Ce lundi, à l'angle du quai d'Austerlitz et du pont Charles-de-Gaulle, Hervé, blouson beige, jean et baskets, attend sagement pour traverser que le feu passe au rouge. Comme n'importe quel piéton. Enfin presque... Car le jeune homme est en réalité un policier en civil qui tente de prendre en flagrant délit les mauvais conducteurs. Il n'aura pas à patienter bien longtemps. « Un homme, avec un portable à l'oreille dans une Twingo », signale Hervé dans une radio, dissimulée sous sa veste. Deux cents mètres plus loin, sur le pont, une voiture de police attend le contrevenant : « Papiers, s'il vous plaît, demande Tao, un autre policier. Vous savez pourquoi on vous arrête ? » « Je m'en doute, répond le jeune chauffeur, mais de là à savoir comment il a été démasqué... Après explications, il tombe des nues : « Trop fort, mais vicieux ! ». Résultat : une amende de 22 € et deux points en moins sur le permis.

Cinq minutes plus tard, c'est au tour d'une jolie blonde de se faire prendre au volant de son 4 X 4. Motif : elle a mis sa ceinture sous le bras. Les policiers sortent même le grand jeu. Elle doit souffler dans le ballon : « Ils font leur boulot, mais de là à prendre l'éthylotest à 11 heures du matin, il y a une marge », proteste la jeune femme, qui s'en sort plutôt bien : aucune amende pour cette fois. Mais elle promet de retenir la leçon. « Nous ne faisons pas seulement de la répression, mais aussi de la prévention », assure Tao, lunettes noires sur le nez.

« Le but n'est pas de mettre un agent en civil à chaque carrefour », précise le brigadier Franck Laure de la BRDR. Mais de les mettre là où les risques sont les plus nombreux. Son service ne compte de toute façon que quatre agents en civil pour l'instant...

La méthode est pourtant payante. En une demi-heure, une quinzaine de voitures sont tombées dans leurs filets ! Et encore, beaucoup d'automobilistes y ont échappé car cette opération n'est effectuée que deux fois par jour. « Nous ne pouvons pas prendre tout le monde », remarque le sous-brigadier Hervé Duhamel. Nous ne sommes pas assez nombreux pour intercepter. On est là surtout pour faire des piqûres de rappel. Ça calme les ardeurs. Sur les quatre premiers mois de l'année, les accidents mortels ont chuté de 40 % à Paris.

Autre stratégie efficace de la BRDR : ses quatre voitures banalisées. Chaque jour, Scenic, Xsara, 306 ou encore 307 prennent en chasse les insoumis, dans les rues de Paris ou sur le périphérique. Ce jour-là, direction République. Tao est au volant de la 307 vert bouteille. A ses côtés, Barbie, une Martiniquaise au sourire charmeur, derrière Véronique, une jeune femme discrète. L'ambiance est détendue : on plaisante pour passer le temps en attendant de dénicher le contrevenant. Bastille, boulevard Magenta, Barbès, Ornano, les Maréchaux... Chou blanc. « C'est la misère », plaisante Barbie. Soudain, vers la porte Maillot, une femme est aperçue au volant de sa Smart, le portable collé à l'oreille. « On y va ! », lance Tao. Les pneus crissent, le gyrophare est sorti et la Smart est sommée de s'arrêter. L'équipe sort du véhicule en prenant bien soin de mettre sa casquette. La jeune mère de famille n'en croit pas ses yeux. « La garderie m'appelaient pour me signaler que mon fils est tombé », plaide la jeune femme. Je sais que j'ai tort, mais il y a des infractions plus graves. Décidément, ce n'est pas son jour : elle a oublié les papiers du véhicule, son permis de conduire et son assurance. La jeune mère écope de trois PV !

Cinq minutes plus tard, une autre femme se fait interpellée alors qu'elle est en train de faire demi-tour après avoir franchi la ligne blanche. Un homme au volant d'une Porsche, sans ceinture et sans papiers, est aussi intercepté. Dans l'ensemble, les automobilistes ne contestent pas l'infraction, mais ils ne peuvent s'empêcher d'essayer d'attendrir les agents, de se trouver une excuse. « J'étais pressée », « Je tenais mon portable à la main »... Refrain connu pour les policiers qui, sans broncher, remplissent leur carnet à souches.

Tout cela n'est qu'un début. Dans un mois, huit radars automatisés seront opérationnels sur le périphérique et la voie Georges-Pompidou. Parfois, ce ne seront que des leurres, car tous ne fonctionneront pas en même temps. « Nous les activons quand ce sera utile », précise le brigadier Franck Laure. Inutile de les faire marcher quand il y a beaucoup de circulation.

Les automobilistes n'auront donc qu'à bien se tenir. D'autant que le seuil de tolérance va être revu à la baisse : pour une vitesse autorisée de 50 km/h, on ne tolérera plus qu'une marge de dépassement de 10 km/h et non plus 20 km/h. « Nous constatons encore trop d'excès de vitesse,

déplore le brigadier. En outre, en décembre prochain, la BRDR recevra en guise de cadeau de Noël deux scooters 100 cm³ banalisés pour verbaliser sur les voies piétonnes.

En moyenne, la brigade dresse 5 000 PV par mois à Paris. En un an, 500 permis ont été retirés pour excès de vitesse et alcoolémie. Les opérations radar sont de véritables jackpots. Début septembre, trois radars ont été mis en place sur deux kilomètres entre le boulevard Masséna et le pont National. Résultat : une centaine de PV. En juin dernier, les six radars placés entre 10 et 14 heures le long du bois de Boulogne ont permis de relever 150 excès de vitesse et quatre conduites sans permis...

A la veille d'une « révolution culturelle »...

Sommes-nous à la veille d'une révolution culturelle ? Depuis le début de l'année, le nombre de tués sur la route a baissé de 30 %. Hier, aux premières assises départementales de la sécurité routière, tous les intervenants se sont félicités d'un tel constat qui semble marquer un tournant dans la lutte contre l'hécatombe routière.

HIER, à Polydôme, ils étaient tous représentés ou presque : enseignants, éducateurs, policiers, gendarmes, élus, associatifs, éducateurs sociaux, médecins... Tous confrontés à l'hécatombe routière, spécialité bien française qui « conduit », chaque année, à la tombe, l'équivalent d'une ville comme Courmon. Dans le Puy-de-Dôme, en 2002, il a été recensé 85 personnes mortes sur les routes et 1.079 conducteurs pris en flagrant délit d'ivresse au volant. On peut donc comprendre la satisfaction (ou le soulagement) du préfet Pierre Mongin qui a annoncé des statistiques à la baisse pour les huit premiers mois de l'année 2003, dans le cadre des premières assises départementales de la sécurité routière.

Ces assises départementales avaient été suggérées par Jean-Pierre Raffarin, inspiré par Jacques Chirac qui a fait de la sécurité routière l'une des grandes causes nationales de son septennat. Elles ont également constitué un prélude à la Semaine de la Sécurité routière qui débute aujourd'hui pour s'achever le 22 octobre.

BONNE NOUVELLE

Invités des trois tables rondes sur les thèmes de l'alcool, du respect des règles de circulation et du rôle des acteurs locaux : des magistrats, des politiques, des assureurs, des enseignants, des gendarmes et des policiers. Tels Guy Brunet, vice-président du Conseil général chargé des communications terrestres et aériennes ; Michel Valet, procureur de la République à Clermont ; Louis Virgoulay, adjoint aux transports à la ville de Clermont ; le docteur Marie-Hélène Varin, de l'Éducation nationale ; le capitaine de gendarmerie Hugues Delapierre, le commissaire Alain Braud, etc.

En ouverture, une bonne nouvelle, donc... Le préfet a révélé qu'au cours des huit premiers mois de l'année, les accidents corporels avaient diminué de 22,87 %, les tués de 30,65 % et les blessés de 21,69 %. « La politique routière a réellement porté ses fruits, les



Un accident mortel près de Nohanent.

comportements ont déjà favorablement changé », s'est-il félicité, non sans appeler à la vigilance : « Le combat contre ce que l'on n'hésite plus à qualifier de délinquance routière ne doit en aucun cas s'essouffler ».

« UN PUIS SANS FOND »

Cet optimisme, Michel Valet le fait sien. « 2003 marque un tournant, la tendance est inversée ». Et le découragement également comme il l'a confessé : « Nous jugeons en correctionnel un millier de personnes par an pour conduite en état d'ivresse et, l'année suivante, malgré les suspensions de permis, nous avons un gisement (sic) aussi important de délinquants de la route. J'avais le sentiment d'un puits sans fond ». Pour le procureur clermontois, la loi de juin 2003 qui aggrave les peines en cas de délit routier a requinqué son moral. « Nous sommes à la veille d'une véritable révolution culturelle avec le système de la sanction automatisée qui va

changer les comportements sur la route », a-t-il assuré.

Dans l'arsenal dissuasif, il y a aussi la mise en scène. Guy Brunet a annoncé que le Conseil général venait de lancer une « opération silhouettes » sur la RD 941. Un mannequin signalétique symbolisera un tué ou un blessé sur une portion de route particulièrement dangereuse. Connu et éprouvé, le procédé donnerait satisfaction dans d'autres départements.

Un film émanant de la délégation interministérielle de la sécurité routière a été projeté. Les gendarmes y affirment leur satisfaction de l'automatisation des contrôles radar, sachant que, jusqu'alors, tout conducteur fautif n'avait qu'une chance d'être sanctionné tous les quinze ans ! Réflexion d'un militaire : « Il faut d'autres valeurs que la peur du gendarme, comme le respect des règles et de la vie. A chaque contrevenant, il faut répéter que les règles sont pour eux et non

contre eux ». Effroyable et banal constat : l'alcool est responsable d'un accident mortel sur trois. Et comme chacun sait, le Puy-de-Dôme occupe une peu reluisante première place au palmarès des départements français les plus « imprégnés »... Ne sont pas épargnés les jeunes, comme l'a déploré le docteur Marie-Hélène Varin : « 17 % des 18 ans font un usage régulier de l'alcool ». Cette praticienne de l'Éducation nationale a mis le doigt sur « l'incohérence des adultes » à travers une anecdote exemplaire : « Chaque année, au printemps, dans un collège d'une petite commune du Puy-de-Dôme, on organise une journée santé. A la porte de l'établissement, il y a un Abris avec une publicité sur la bière. Les enseignants, le maire sont intervenus, mais ils ne sont pas parvenus à la suppression ». Sans commentaire.

J.-P. G.